

AVIS PUBLIC

**ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION
SUR LE PREMIER PROJET DE RÉSOLUTION CA13 090131 ADOPTÉ EN VERTU DU RÈGLEMENT
SUR LES PROJETS PARTICULIERS DE CONSTRUCTION, DE MODIFICATION OU D'OCCUPATION
D'UN IMMEUBLE (RCA02 09007)**

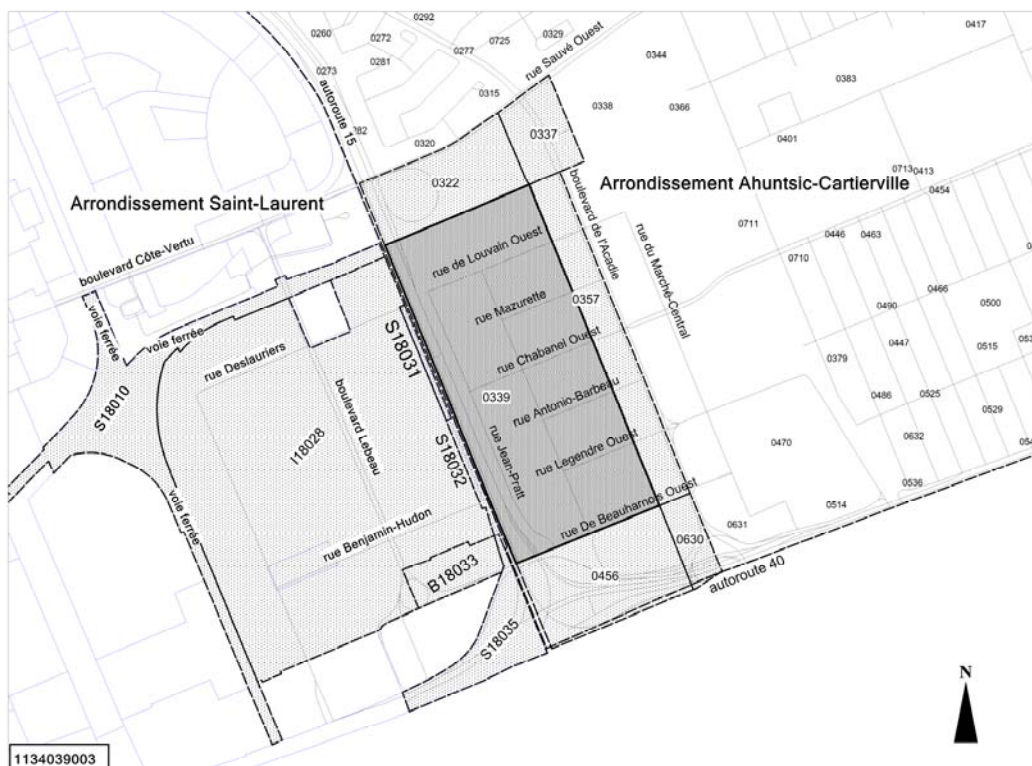
À toutes les personnes habiles à voter et susceptibles d'être intéressées par le premier projet de résolution CA13 090131 visant à autoriser l'agrandissement de l'immeuble portant le numéro 9095, rue Jean-Pratt et l'augmentation du nombre d'unités de stationnement en cour avant - Lot 4728410 du Cadastre du Québec - Zone 0339 (dossier 1134039003);

AVIS est par les présentes donné :

QUE le conseil d'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville, à la suite de l'adoption à sa séance ordinaire du 13 mai 2013 d'un premier projet de résolution portant le numéro CA13 090131, tiendra une assemblée publique de consultation le lundi 3 juin 2013 à compter de 19 heures, à la salle du conseil d'arrondissement sise au 555, rue Chabanel Ouest, bureau 600, Montréal, en conformité avec les dispositions de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (L.R.Q., c. A-19.1);

QUE la résolution projetée vise à accorder, pour l'emplacement identifié comme étant le lot 4728410 du Cadastre du Québec, localisé au 9095, rue Jean-Pratt, l'autorisation d'agrandir le bâtiment actuel et d'aménager une aire de stationnement en cour avant, aux conditions énoncées audit projet de résolution, et ce, malgré les articles 9 (hauteur maximale en mètres), 24 et 25 (règle d'insertion en matière de hauteur), 566 (nombre maximal d'unités de stationnement) et 610 (aménagements paysagers requis pour une aire de stationnement de plus de 1000 m²) du Règlement d'urbanisme de l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville (01-274);

QUE le premier projet de résolution CA13 090131 vise la zone 0339, le tout tel qu'illustré ci-dessous :



QU'au cours de cette assemblée publique, le maire d'arrondissement (ou un autre membre du conseil d'arrondissement désigné par lui) expliquera le premier projet de résolution ainsi que les conséquences de son adoption et entendra les personnes qui désirent s'exprimer à ce sujet;

QUE ce premier projet de résolution contient des dispositions propres à une résolution susceptible d'approbation référendaire;

QUE ce premier projet de résolution CA13 090131 de même que l'illustration par croquis des zones concernées peuvent être consultés au bureau du secrétaire d'arrondissement, situé au 555, rue Chabanel Ouest, bureau 600, Montréal, du lundi au vendredi, de 8 h 30 à 12 h et de 13 h à 16 h 30.

DONNÉ à Montréal, ce vingt-quatrième jour de mai deux mille treize.

Lisa Siminaro
Secrétaire d'arrondissement substitut
Directrice - Performance, greffe et services administratifs